

Chers lecteurs de DP

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1413

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Légumes frais pour ouvrières matinales

Les consommateurs qui souhaitent des produits toujours meilleurs ne sont souvent pas conscients des exigences qu'ils posent aux travailleurs agricoles.

C'est ce que montre l'Événement syndical du 14 décembre 1999, no 51. Nous en reproduisons le texte intégral.

TROIS HEURES TRENTE du matin, Rachel* quitte son appartement pour se rendre à son travail. Après une demi-heure de route, elle entrera dans un hangar qu'elle ne quittera pas, sauf pour se restaurer rapidement, avant 14 h 15. Rachel connaît cet horaire du lundi au vendredi. Le samedi, la journée de travail est plus courte. Au total, pendant toute la semaine, elle aura travaillé cinquante-cinq heures et, à la fin du mois, sa paie dépassera à peine les 2500 francs. Rachel est employée chez un maraîcher quelque part en Suisse romande.

Paul Mathieu, l'employeur de Rachel, qui a repris l'exploitation familiale, n'est pas un esclavagiste et Philippe Sauvin, secrétaire SIB, n'a rien à lui reprocher. Ce patron ne viole pas la législation puisque le secteur agricole n'est pas soumis à la loi sur le travail et il ne fait pas pression sur ses employés syndiqués pour qu'ils y renoncent.

Si le secrétaire SIB est arrivé dans son exploitation ce matin à 4 h 30, café et croissants en main pour les ouvriers, c'est parce que, depuis maintenant presque trois ans, il cherche à organiser les travailleurs agricoles et à prendre contact avec leurs employeurs.

Sauvin a aussi été agriculteur, il connaît les problèmes des patrons, comme ceux des ouvriers.

Pas d'autres solutions

Passée la surprise de rencontrer des syndicalistes chez lui, Paul Mathieu réserve un accueil aimable au SIB. Et accepte d'entrer en discussion.

Il explique ainsi les raisons d'un horaire aussi matinal : «Nos clients, des grandes surfaces, passent leurs commandes le soir entre 18 heures et 19 heures, et au plus tard, nos légumes et nos fruits doivent être livrés, parfois à l'autre bout de la Suisse romande, entre 8 heures et 10 heures le lendemain. Dès lors, soit nous travaillons un moment en soirée, puis nous terminons le matin, soit nous arrêtons le travail dans l'après-midi pour commencer très tôt le matin. Je pense que mes salariés préfèrent la deuxième solution. Moi aussi.» Sans doute, il n'en reste pas moins que les salaires ne sont pas vraiment à la hauteur d'un tel horaire et de la fatigue engendrée par un

tel travail: «Je suis en concurrence avec d'autres entreprises, si mes prix sont régulièrement trop hauts, je ne vends plus rien».

Sauvin se demande pourquoi les grandes surfaces exigent de Paul Mathieu qu'il livre ces légumes pesés, emballés et étiquetés. L'employeur explique que la fraîcheur est indispensable, qu'il ne peut pas livrer des légumes coupés, nettoyés et emballés la veille. Il précise aussi que ces opérations lui permettent d'ajouter de la valeur à ses produits. Laver, peser, emballer ses légumes et ses fruits ne représente pas seulement une contrainte, c'est aussi un moyen de faire tourner l'entreprise. Mais même avec ces manipulations supplémentaires, l'équilibre reste difficile à trouver: «La taxe poids lourds, les nouvelles caisses à usage unique qui vont nous être imposées vous encore renchérir nos produits et, vu la concurrence, les difficultés rencontrées par certains collègues, il n'est pas certain que nous puissions répercuter ces augmentations sur nos prix de vente.» Quand Philippe Sauvin rappellera à l'employeur les revendications du SIB dans l'agriculture, 3000 francs pour quarante-cinq heures de travail, Paul Mathieu esquissera un sourire. Sauvin insiste: «Mais si tous les patrons paient ce salaire, la concurrence ne sera pas faussée. Avec 2500 francs, personne ne peut vivre correctement. Ces femmes et ces hommes travaillent trop, ils passent leur vie au boulot.» Mathieu évoque alors l'ouverture des marchés, la concurrence internationale.

Après avoir pris congé, une question trotte encore dans la tête du syndicaliste: à quelle heure devront se lever les ouvrières en Espagne pour vendre leurs salades sur le marché suisse? Aux dernières nouvelles, l'OMC ne souhaite pas répondre à cette interrogation. ■

*Prénoms et noms d'emprunt
L'Événement syndical, 14 décembre 99.

Chers lecteurs de DP,

**Nous fermons jusqu'au
14 janvier 2000.
D'ici là, bonnes fêtes et à
l'an prochain si vous le
voulez bien. *réd.***